

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 FEVRIER 2020 à 20 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 24

Date convocation 11/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept février deux mille vingt à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Marie-Hélène BERNARD, Jean-Pierre FOURÉ, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Pierre HART, Nathalie HERAUD (maire-adjoints)

Luc FERJULE, Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Ulrich DARBOST, Linda BEGGUI, Liliane BLAISE, Céline BABUS, Jean-Charles CRONIMUND, Sandrine DEMANECHÉ, Anthony GANDIA, Aurélien HANOTTE, Pierre REBUT, Marie Élise RENDIER, Didier RICHERD, Myriam ROCHETTE, Emmanuelle SCHARFF

Absents excusés :

Audran BOROWSKI
Yves RODRIGO
Martine PADUANO
Vanessa KAPLAN
Boris VIVO

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour

- Tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2020-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T

1-Signature d'une convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage entre le Comité départementale de la Randonnée Pédestre, le Syndicat Mixte du Beaujolais et la Commune de Anse

Daniel POMERET expose que la présente convention a pour objet de préserver la continuité des itinéraires de randonnée pédestre.

La convention est accordée selon les modalités suivantes :

1-Le Maire de la commune de Anse autorise le balisage ainsi que le passage sur les chemins et routes de sa commune, selon le plan joint à ce document, en vue de la création ou de la modification d'un itinéraire pédestre ouvert au public et que **chacun pourra parcourir sous sa propre responsabilité de randonneur.**

2-La première année de création du balisage, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Rhône-Métropole de Lyon, représentant la FFRandonnée, demeure le seul garant des dommages, éventuellement subis par les randonneur, consécutifs à la mise en place du balisage de l'itinéraire qu'il a été autorisé à installer.

Les années suivantes, le Syndicat Mixte du Beaujolais demeure le seul garant des dommages éventuellement subis par les randonneurs dus au mauvais entretien du balisage de l'itinéraire.

3-La commune s'engage à respecter le balisage.

4-La commune s'engage à assurer la libre circulation des randonneurs en entretenant le chemin aux mêmes conditions qu'elle l'a toujours fait jusqu'à présent.

5-Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Rhône - Métropole de Lyon et le Syndicat Mixte du Beaujolais s'engagent à recommander aux randonneurs dans ses publications descriptives de l'itinéraire, de ne pas s'écarter du chemin balisé, de ne pas faire de feu, de ne laisser aucun détritius, de respecter la faune, la flore, l'élevage et les cultures.

6-Dans le cas où la commune se verrait obligée de suspendre l'accès de ses chemins et routes ou souhaiterait révoquer définitivement l'autorisation de passage, elle s'engage à en prévenir le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Rhône - Métropole de Lyon et le Syndicat Mixte du Beaujolais avec un délai raisonnable de préavis afin de permettre à ces derniers la mise en place d'une dérivation de nature à assurer la continuité de l'itinéraire de randonnée et la modification des publications qui en assurent la diffusion.

Dont acte

III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

2-Approbation du Conseil Municipal pour conduire une procédure de commande publique relative au marché d'assurance risques statutaires auprès du CDG 69

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la Commune de Anse des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de la commune de Anse,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au CDG 69 de mener une procédure de commande publique relative au marché d'assurance risques statutaires pour le compte de la Commune de Anse

3-Modification de la délibération 16/2017 du 30 janvier 2017 concernant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la Commune au 1er janvier 2017, tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE)

Monsieur le Maire propose de modifier le nombre de points maximum accordé à chacun des critères comme suit :

Groupes de fonction	Fonctions / emplois	Critère 1 : encadrement, conception, pilotage	Critère 2 : technicité et expertise	Critère 3 : Sujétions particulières
---------------------	---------------------	---	---	---

		Nbre de points maxi: 50	Nbre de points maxi: 40	Nbre de points maxi: 40
A-G1	Direction générale	Pilotage de la structure, Encadrement des responsables de services	Finances, RH et administratif	Travail de nuit / le week-end / dimanches et jours fériés / grande disponibilité / polyvalence
A-G2	Direction de pôle	responsabilité d'une équipe, gestion des plannings	Technique (bâtiments, espaces verts, domaine de l'enfance et de l'animation, médiathèque)	
A-G3	Chefs de service ou de structure		Maîtrise d'un logiciel métier	
A-G4	Chargé de mission			
B-G1	Chef de service ou de structure	responsabilité d'une équipe, gestion de plannings, des conflits, évaluation	Technique, administrative, DUT animation, DUT du livre ...	Travail en soirée / travail isolé / travail avec un public particulier
B-G2	Poste de coordinateur	Coordination / référents, responsable d'une équipe, d'un équipement		
B-G3	Poste d'instruction avec expertise / Animation			
C-G1 / C-G1 bis	Chef d'équipe / gestionnaire comptable,	Encadrement opérationnel	Habilitations réglementaires, qualifications	Travail horaire imposé ou cadencé / environnement de travail (nuit, intempéries) / missions spécifiques
	Assistant de direction			
C-G1 logé / C-G1 bis logé	Chef d'équipe / gestionnaire comptable, assistant de direction	Encadrement opérationnel	Habilitations réglementaires, qualifications	

C - G 2	agent d'exécution, agent d'accueil			
C -G2 logé	agent d'exécution, agent d'accueil			

Le nombre de points à attribuer sera désormais entre 0 à 50 points pour le critère 1 et entre 0 à 40 pour les critères 2 et 3 soit au maximum 130 points.

Monsieur le Maire précise que ceci ne sera appliqué que selon l'avis du Comité technique qui va se prononcer ce jeudi

Le reste de la délibération reste inchangé

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification de la délibération 16/2017 du 30 janvier 2017 concernant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la Commune au 1er janvier 2017, tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE) sous réserve de l'avis favorable du CT le 20 février 2020.

4-Renouvellement d'une convention précaire – Garage situé rue de Verdun pour 4 mois

Daniel POMERET expose qu'une convention d'occupation précaire a été signée depuis plus d'un an avec la SARL CHERKI FACADES pour la location à titre précaire d'un garage situé Rue de Verdun.

Cette mise à disposition est consentie en dépannage temporaire pour prendre en compte la situation transitoire du preneur qui sollicite un garage afin d'organiser son activité professionnelle de façadier et compte tenu de la situation transitoire du garage, ensemble en attente de démolition.

Le garage représente une surface d'environ 400m². Monsieur le Maire propose de renouveler la convention du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020 avec une contrepartie financière de 300€ par mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le renouvellement d'une convention précaire pour le garage situé rue de Verdun et dit que la convention sera reconduite du 1er mars 2020 au 30 juin 2020 avec une contrepartie financière de 300€ par mois.

5-Participation aux charges du SYDER pour 2020

Monsieur Daniel POMERET indique que le SYDER a demandé à la commune de ANSE, comme chaque année, si elle souhaite budgétiser ou fiscaliser sa participation aux charges du SYDER 2020.

La participation définitive aux charges du SYDER pour 2020 s'élève à 247 738.12€ contre 271 805.90€ en 2019. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose la fiscalisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation aux charges du SYDER pour 2020

6– Signature d'un accord cadre à bons de commandes pour les fournitures scolaires et administratives et de reprographie

Le Marché à procédure adaptée concernant l'achat des fournitures administratives, reprographies et scolaires a été attribué à :

Lot 1 fournitures administratives des services administratifs : DEVELAY – Librairie des Ecoles, 1012 Rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Lot 2 papiers de reprographies : DEVELAY – Librairie des Ecoles, 1012 Rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Lot 3 fournitures administratives et scolaires pour les groupes scolaires : PAPETERIES PICHON SAS – ZA Molina la Chazotte 97 Rue Jean Perrin BP 315 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX

Il s'agit d'un accord cadre de fournitures à bons de commande avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour le lot 01 (fournitures administratives, 8000.00 € pour le lot 02 (papiers) et 50 000.00 € pour le lot 03 (fournitures scolaires). L'accord cadre a une durée initiale de 2 ans et est reconductible 2 fois par reconduction expresse. Selon les périodes suivantes :

Reconduction n°1 : 1 année

Reconduction n°2 : 1 année

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution du marché à procédure adaptée concernant l'achat des fournitures administratives, reprographies et scolaires aux entreprises ci-dessus et dit que le montant maximum annuel est de 20 000 € HT pour le lot 01 (fournitures administratives, 8000.00 € pour le lot 02 (papiers) et 50 000.00 € pour le lot 03 (fournitures scolaires) avec une durée initiale de 2 ans et est reconductible 2 fois par reconduction expresse.

7– Attribution du marché de construction d'un local d'animations sociales

Xavier FELIX expose que le marché à procédure adaptée concernant « la construction du local d'animation » a été attribué à :

Lot 1 Terrassements fondations dallage quartz : BOURDON CONSTRUCTION SARL 81 chemin Mayer 01380 SAINT CYR SUR MENTHON pour un montant de 98 900.00€ HT soit 118 680.00 € TTC

Lot 2 Charpente métallique- couverture bac acier : AOMT SAS » Chemin des Potences Pontcharra s/ T 69490 VINDRY S/ TURDINE pour un montant de 147 632.13 € HT soit 177 158.56 € TTC

Lot 3 Bardage SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS 84 Route du lac 75 550 ORCIER pour un montant de 55 500.00€ HT soit 66 600.00 € TTC

Lot 5 Menuiseries intérieures bois: SARL CHEVILLON Gilles 312 Rue des Auberlins ZA d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS pour un montant de 16 107.11€ HT soit 19 328.53€ TTC

Lot 6 Plâtrerie peinture plafonds faïence SA AUBONNET ET FILS 794 RUE DE CHARLIEU COURS LA VILLE 69470 COURS pour un montant de 36 000.00€ HT soit 43 200.00 € TTC

Lot 7 CFO CFA SSI (Fluides) SAS EN GO BOURGOGNE RN6 La Mouge 71230 LA SALLE pour un montant de 34 000.00 € HT soit 40 800.00 € TTC

Lot 8 Chauffage ventilation plomberie SARL SETIM 470 Route du Tilleul 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES pour un montant de 40 000.00 € HT soit 48 000 € TTC

Les lots 4 menuiseries extérieures et 9 VRD ont été déclarés infructueux car aucune offre acceptable n'a été reçue lors de la première consultation. Une nouvelle consultation est en cours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution du marché de construction d'un local d'animations sociales aux entreprises ci-dessus.

8-Bilan annuel des AP CP et modifications

Daniel POMERET expose que vu l'article L.2311-3 du CGCT, l'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement.

Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Chaque année, il faut réaliser un bilan des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) en cours et effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différentes autorisations.

Pour rappel, lors du Conseil municipal du 25/03/2019, avait été présentée le bilan annuel et les modifications des autorisations de programme en cours.

Daniel POMERET présente donc la situation actuelle de chaque autorisation de programme, en sollicitant parfois des ajustements d'autorisation, et en redéployant les crédits de paiement annuels.

AP/CP n°2017/01 – OP n°624 : Halle des sports

Vu la délibération n°150/2017 du 25/09/2017 relative aux autorisations de programme.

Vu la délibération n°55/2018 du 26/03/2018 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Vu la délibération n°55/2019 du 25/03/2019 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Monsieur le Maire explique que cette opération doit faire l'objet d'une reprise des crédits de paiement de 2019 sur l'exercice 2020.

Il propose un nouvel échéancier :

Montant AP Opération	<i>CP PREVISIONNELS 2019</i>	CP ANTERIEURS REALISES CUMULES	CP PREVISIONNELS 2020
4 700 000 €	3 594 412.26 €	3 654 816.04 €	1 045 183.96 €

AP/CP n°2017/02 – OP n°625 : Extension de l'école René Cassin

Vu la délibération n°150/2017 du 25/09/2017 relative aux autorisations de programme.

Vu la délibération n°55/2018 du 26/03/2018 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Vu la délibération n°55/2019 du 25/03/2019 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Monsieur le Maire explique, qu'au vu des éléments financiers, cette opération doit faire l'objet :

- D'une reprise des crédits de paiement de 2019 sur l'exercice 2020
- d'une augmentation de son montant total de 50 000 € Il propose un nouvel échéancier :

Montant AP Opération	<i>CP PREVISIONNELS 2018</i>	CP ANTERIEURS REALISES CUMULES	CP PREVISIONNELS 2020
1 900 000 €	1 722 053.23 €	1 376 773.16 €	523 226.84€

AP/CP n°2017/03 : OP n° 627 : Restauration Château des Tours

Vu la délibération n°150/2017 du 25/09/2017 relative aux autorisations de programme.

Vu la délibération n°55/2018 du 26/03/2018 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Vu la délibération n°55/2019 du 25/03/2019 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Monsieur le Maire explique que cette opération doit faire l'objet :

D'une augmentation de 400 k€ du montant total de l'APCP en raison des travaux supplémentaires prévus suite aux découvertes archéologiques

D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels entre 2019 et 2020

- Et d'une reprise des crédits de paiement de 2018 sur l'exercice 2019.

Il propose un nouvel échéancier :

Montant AP Opération	<i>CP PREVISIONNELS 2019</i>	CP ANTERIEURS REALISES CUMULES	CP PREVISIONNELS 2020	CP PREVISIONNELS 2021

1 400 000 €	796 381 €	173 583.57 €	1 005 043€	221 373.43
-------------	-----------	--------------	------------	------------

AP/CP n°2019/01 Opération 631 Construction d'une salle des fêtes

Vu la délibération 166/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'opération de l'APCP 2019/01 opération 631,

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative aux autorisations de programmes

Montant AP 2019/01 Opération 631	CP PREVISIONNELS 2019	CP ANTERIEURS REALISES CUMULES	CP PREVISIONNELS 2020	CP PREVISIONNELS 2021	CP PREVISIONNELS 2022
3 500 000 €	10 000 €	0 €	440 000 €	1 500 000 €	1 560 000 €

AP/CP n° 2019/02 – création de l'opération n°632 : Salle des mariages – local de police municipale :

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'opération de l'APCP 2019/01 opération 631,

Monsieur le Maire explique que cette opération doit faire l'objet :

D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels

Montant AP 2019/02 Opération 632	CP PREVISIONNELS 2020	CP PREVISIONNELS 2021	CP PREVISIONNELS 2022
1 850 000 €	450 000 €	850 000 €	550 000 €

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve le Bilan annuel des AP/CP et modifications et dit que les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

9– Vote du Compte de Gestion 2019

Daniel POMERET précise que le Compte de Gestion de Monsieur BISSON, Trésorier Principal, est en tout point en conformité avec le Compte Administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10-Vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire remercie le service comptabilité pour le travail fourni.

Monsieur le Maire donne lecture des documents adressés aux Conseillers Municipaux. Il rappelle que le Compte Administratif comptabilise le réalisé.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 847 307.20	G	6 065 754.42
	Section d'investissement	B	5 475 940.99	H	1 870 278.00
		+		+	
REPORT DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	0.00 (si déficit)	I	3 897 231.11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0.00 (si déficit)	J	3 352 348.17 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=	10 323 248.19	=	15 185 611.70
		A+B+C+D		G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	865 094.01	L	117 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	=	865 094.01	=	117 000.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	4 847 307.20	=G+I+K	9 962 985.53
	Section d'investissement	=B+D+F	6 341 035.00	=H+J+L	5 339 626.17
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	11 188342.20	=G+H+I+J+K+L	15 302 611.70

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Madame Marie-Hélène BERNARD propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire, approuve le Compte Administratif 2019 tel que présenté.

11-Information sur les ratios du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire donne lecture des six ratios obligatoires du Compte Administratif 2019 :

CA 2019	ratios financiers commune d'Anse
Dépenses réelles de fonctionnement /population	609.33 €/hab
Produits des impositions directes/population	341.18 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement /population	824.17 €/hab
Dépenses d'équipement brutes/population	681.82 €/hab
Encours de la dette/population	759.72 €/hab
DGF/population	87.98 €/hab

Dont acte

12-Report des résultats

Le résultat 2019 en clôture est de : + 4 862 363.51 €

Fonctionnement Excédent 1 218 447.22 €

Résultat 2019 cumulé avec les résultats antérieurs : 5 115 678.33 €

Investissement Déficit - 3 605 662.99 €

Résultat 2019 cumulé avec les résultats antérieurs : - 253 314.82 €

Solde négatif des restes à réaliser : - 748 094.01 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 selon le détail précisé ci-dessous :

- en recettes d'investissement (R1068) : 2 501 408.83 €
- en recettes de fonctionnement (R002) : 2 614 269.50 €
- en dépenses d'investissement (D001) : - 253 314.82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reporter les résultats en réserve sur le budget primitif 2020 :

- en recettes d'investissement (R1068) : 2 501 408.83 €
- en recettes de fonctionnement (R002) : 2 614 269.50 €
- en dépenses d'investissement (D001) : - 253 314.82 €

13- Vote des taux

Daniel POMERET propose de ne pas modifier les taux et de reconduire les taux existants depuis 1996 soit 24 ans :

Taxe d'habitation	13,73 %
Taxe Foncière Bâti	17,93 %
Taxe Foncière Non Bâti	39,40 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction des taux d'imposition directe suivants pour 2020:

Taxe d'habitation	13,73 %
Taxe Foncière Bâti	17,93 %
Taxe Foncière Non Bâti	39,40 %

14- Vote des subventions

Daniel POMERET donne lecture de la liste des subventions et contributions budgétaires proposées au BP 2020.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en plus de ces subventions, des investissements lourds sont réalisés par la commune pour les associations et de nombreux services et locaux leur sont accordés et constituent des avantages en nature, dont la liste et la valorisation figurent en annexe du compte administratif.

Il demande aux Conseillers « intéressés », car membres de Conseil(s) d'Administration ou ayant un pouvoir décisionnel quelconque dans une association, de ne pas prendre part au vote

de la (ou des) subvention(s) pour laquelle (ou lesquelles) ils sont intéressés.

Daniel POMERET : Amicale Laïque

Linda BEGGUI : CAS

Claire ROSIER : Ecobeaupal, Comité d'action social

Liliane BLAISE : Amicale Laïque de Anse, Comité de jumelage, Comité d'action social

Marie-Claire PAQUET : Arts Civilisations Patrimoine, Centre Culturel Associatif Beaujolais, OCTA

Aurélien HANOTTE : Jeunesse Ansoise batterie fanfare

Luc FERJULE : Office Municipal des Sports

Emmanuelle SCHARFF : Centre Culturel Associatif Beaujolais, OCTA

Ulrich DARBOST : OCTA, Comité d'action social

Myriam ROCHETTE : Comité d'action social

Pierre REBUT : Interclasse

Jean-Luc LAFOND : Interclasse

Sandrine DEMANECHÉ : Comité de Jumelage

Pierre HART : Club de l'amitié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins les élus intéressés à chaque subvention ci-dessus nommée, approuve l'attribution des subventions dont la liste est jointe au document budgétaire 2020 et dit que ces subventions sont inscrites au chapitre 65 approuvé ce jour.

15– Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget 2020 par chapitres et opérations.

Il invite les Conseillers à consulter les documents en leur possession pour la section de fonctionnement qui s'élève à 8 187 000 euros pour les dépenses et les recettes.

Les élus ont à leur disposition les éléments budgétaires par chapitre avec un détail par compte.

Par rapport aux crédits ouverts en 2019, les dépenses de fonctionnement diminuent de 12.93%

Les charges générales augmentent d'environ 1.13 %.

Les charges de personnel augmentent de 1.56 %.

Par rapport aux crédits ouverts en 2019, les recettes de fonctionnement diminuent de 12.93%.

Le montant des subventions aux associations ne baisse pas malgré la baisse des recettes attendue en 2020.

Il invite ensuite les Conseillers à consulter la section d'investissement qui s'élève à 7 749 493.03 euros tant en dépenses qu'en recettes.

Il évoque ensuite certains investissements prévus au budget 2020 :

- Finalisation des opérations de construction de la halle des sports et de l'extension de l'école René Cassin (1 568 410 €)
- Réalisation des opérations de rénovation du château des tours ainsi que de l'aménagement du parc de Messimieux (1 597 723 €)
- Construction du local d'animations sociales, aménagement du local Jean Vacher, construction de la salle des fêtes ainsi que démarrage du projet de construction du bâtiment « salle des mariages et bureaux de la police municipale » (1 607 804 €)

Les crédits affectés aux complexes sportifs s'élèveront à 250 000 € (cours de tennis et toiture salle Trouillet).

Une enveloppe de 60 000 € est également attribuée à l'installation d'un dispositif de vidéo protection.

Les écoles bénéficieront d'une affectation de crédits à hauteur de 105 000 € tandis que 71 000 € sont prévus au bénéfice de la médiathèque.

Le nouvel emprunt maximum proposé sera de 450 000 € tandis que la commune va rembourser 463 000 euros environ de capital d'emprunt sur l'exercice.

Après un bref débat, sans aucune remise en cause des choix effectués, Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2020 de la commune de Anse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le vote du Budget Primitif 2019 par chapitres et opérations.

16- Information sur les ratios du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture des 6 ratios obligatoires du Budget Primitif 2020 :

BP 2020	ratios financiers commune d'Anse
Dépenses réelles de fonctionnement /population	699.67 €/hab
Produits des impositions directes/population	340.97 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement /population	756.93 €/hab
Dépenses d'équipement brutes/population	934.16 €/hab
Encours de la dette/population	759.72 €/hab
DGF/population	84.56 €/hab

Dont acte

IV-DIVERS

17- Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin

Monsieur Pierre REBUT donne lecture du courrier reçu de L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) en date du 8 janvier 2020.

L'ANEV est mobilisée pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE, et de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Cette surtaxation américaine, autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit avec Airbus, n'est pas limitée dans le temps. De plus, l'administration américaine semble envisager la possibilité de taxer l'ensemble des produits issus de la vigne, et ce à hauteur de 100%.

Cette situation est difficilement soutenable pour les professionnels de la vigne et du vin.

L'ANEV propose aux conseils municipaux de délibérer pour faire appel au gouvernement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son soutien à l'ANEV pour faire appel au gouvernement.

18-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Rue des Pépinières

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : Remplacement de l'éclairage public 0570 Rue des Pépinières pour un montant estimatif de 539 € TTC en une seule fois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

19-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Chemin des Molaizes

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : Remplacement de l'éclairage public 1136 et 1141 Chemin des Molaizes pour un montant estimatif de 539 € TTC chacun en une seule fois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

20-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Route de Graves

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : Remplacement de l'éclairage public 0993 Route de Graves pour un montant estimatif de 539 € TTC en une seule fois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

21-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Rue du Jonchay

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : Remplacement de l'éclairage public 0075 Rue du Jonchay pour un montant estimatif de 539 € TTC en une seule fois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

22-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Rue Grange Baronna

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : Remplacement de l'éclairage public 0609 Rue Grange Baronna pour un montant estimatif de 539 € TTC en une seule fois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

23-Tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2020-2021 »

Marie-Claire PAQUET, présente les Tarifs des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » pour la saison 2020-2021.

Les tarifs des spectacles seront les suivants :

Enfant, mineur < 18 ans : 5 euros

> 65 ans, 18-25 ans et sans emploi : 8 euros

Plein tarif : adulte - 15 euros

Tarif spectacle réserver aux établissements scolaires : 5 euro la place

1 adulte -1 enfant : 16 euro

Le reste des tarifs restent inchangés

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2020-2021.

En clôture de ce dernier conseil municipal du mandat, Monsieur le Maire souhaite exprimer ses remerciements à tous les élus municipaux qui ont fait de ce mandat un mandat riche en réalisations pour le bien de la Commune. Bien sur les réalisations en matière d'équipement sont les plus visibles.

Daniel POMERET rappelle que depuis 2014, ont été créés en infrastructures :

Un terrain synthétique qui profite aux scolaires et à des centaines de licenciés de MDA, un premier agrandissement de l'école Cassin puis un deuxième sur l'emprise de l'ancienne caserne de pompiers, une école maternelle Ninon Vallin, un local de rangement associatif, une halle des sports dotée de deux courts de tennis couverts et d'un mur d'escalade de niveau international... Parallèlement le complexe Jeanne Trouillet a complètement été restructuré.

Tout cela a été possible grâce aux décisions fortes du conseil municipal, comme celles de céder le camping ou des terrains du Bordelan.

L'avenir est ouvert grâce à l'acquisition du local avenue Jean vacher, ou encore la convention négociée pour l'ouverture du Parc de Messimieux.

Sans oublier les perspectives ouvertes par le début du chantier du port de plaisance du Bordelan, ou par l'engagement de la communauté de communes de créer une nouvelle crèche sur Anse

Anse qui a permis au SDMIS en fournissant le terrain viabilisé de réaliser la nouvelle caserne Aquazergues.

Dans le même temps, des actions moins visibles mais toutes aussi importantes ont été développées : la semaine des ados, la plage, le forum emploi jeunesse, la vie du CCE, l'intensification des relations avec Lossburg, et avec le 68^{ème} R.A.A.

La réussite, certes éphémère des ATP, et dans un autre registre, la mise en place réussie du plan de stationnement.

L'aménagement des espaces publics, la mise en sécurité de certaines rues, la création de parking comme celui de Ansolia ou des pépinières.

La création de Séqu'anse culturelle, et la réussite de l'implantation de Ansolia dans le paysage événementiel ansois

Daniel POMERET remercie sincèrement tous les élus qui lui ont fait confiance pour réaliser tout cela sans augmentation de la fiscalité, et sans alourdissement de la dette.

Puis Daniel POMERET s'adresse aux élus qui ont décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections.

« Boris VIVO et Martine PADUANO

Nous ne pouvons que regretter qu'ils n'aient pas jugé être en mesure d'honorer leur volonté initiale d'engagement au service de la commune.

Yves RODRIGO

Sans nul doute, ce mandat était-il le mandat de trop. Après 25 années passées activement au service de la Commune, dont 18 comme premier adjoint, c'est après seulement quelques mois effectués pourtant à sa demande expresse, que la lassitude et peut-être l'amertume l'ont éloigné du conseil municipal. Ça n'enlève rien à ce qu'il a fait sur les mandats précédents, et la Commune ne peut qu'être respectueuse d'un élu qui a consacré autant de temps personnel à l'action publique et qui quitte le conseil municipal après 31 années de présence.

Audran BOROWSKI

Il avait accepté de participer à cette aventure municipale en 2014 en me prévenant qu'il serait beaucoup absent les premiers temps à cause de ses études en suisse... La vie a fait que les études l'ont conduit à un travail lointain, puis un mariage intercontinental... qui l'ont définitivement éloigné de Anse, même s'il était encore présent ce samedi au forum emploi. Nous ne pouvons que lui souhaiter une belle réussite...

Vanessa KAPLAN

Elle s'était lancée en 2014 dans l'aventure municipale avec beaucoup d'enthousiasme. Parallèlement elle s'est engagée dans un fabuleux projet professionnel. Il lui a fallu trop vite choisir entre les deux investissements de vie, et c'est tout naturellement que Vanessa a privilégié son entreprise. Elle aura marqué ce début de mandat par sa capacité à s'intéresser à la chose publique. Nous lui souhaitons aussi une belle réussite

Anthony GANDIA

Anthony, tu as participé depuis 2014 comme tu as pu, compte tenu de ses engagements professionnels et personnels, à la vie du conseil municipal, à la vie de cette commune que tu aimes tant. J'espère que cette expérience de l'exercice de la chose publique t'aura apporté. Je te remercie de la confiance que tu as accordée à tes colistiers durant tout ce mandat.

Marie-Elise RENDIER

Marie-Elise, tu sièges au conseil municipal depuis 2001 Je voudrais souligner le travail fourni lors des mandats précédents, notamment au sein du SIVOS où tu t'es beaucoup investie. Toujours fidèle et intéressée, tu t'es consciencieusement acquittée de tes missions. Eloignée pendant de trop nombreux mois sur ce mandat à cause de problème familiaux et de santé, tu auras été moins présente parmi nous. Mais je veux sincèrement te remercier pour le temps donné pendant ces 18 années au service de la Commune.

Myriam ROCHETTE

Myriam, tu t'es investie depuis 2014 pleinement dans ce mandat, il faut que ce soit un changement de commune qui t'empêche de rester parmi nous pour tenter de poursuivre cette aventure avec nous, mais je crois savoir qu'elle va continuer dans ta nouvelle commune. A

chaque fois que tu as pris une mission ou une responsabilité, tu l'as assumée avec gentillesse et compétence, avec ténacité et efficacité. Ta présence au sein de la MFR, ton implication totale dans le groupe de travail Plage ne sont que deux points que je souhaite relever tout particulièrement. Merci de ta présence pendant ces 6 années, tu as donné beaucoup et tu vas nous manquer.

Ulrich DARBOST

Ulrich tu as été pour moi en 2014 une belle rencontre. Tu es venu pour t'impliquer dans l'action sociale, et tu l'as fait totalement. Totalement responsable du CCAS, tu as assumé toutes les responsabilités du social, du secours individuel ou collectif, de la lourde gestion de l'attribution des logements locatifs sociaux, et cela avec une ténacité qui appelle au respect. Ton engagement dans ce domaine a été sans doute au détriment de ton investissement dans le reste de l'action municipale, mais tu as déjà tant d'autres activités et centres d'intérêts à titre personnel : Scientifique, artiste et bien sûr père de famille...

L'organisation telle que je la voyais ne m'a pas permis de te proposer de poursuivre l'aventure dans de bonnes conditions ni pour toi ni pour moi. Mais je veux sincèrement te remercier, te dire que ton action mérite un grand respect et qu'à aucun moment je n'ai regretté de t'avoir fait confiance, bien au contraire. Merci et je suis certain que nous nous retrouverons, car ton investissement pour la chose publique se retrouvera quelque part, dans le monde associatif ou tout simplement public...

1Aurélien HANOTTE

L'histoire va s'arrêter pour toi, mais peut-être ne va-t-elle elle aussi que se suspendre... Tu as été un très jeune élu en 2008 à 22 ans. C'est la conjonction de la vie professionnelle, de la vie familiale, de la vie associative qui t'amène à arrêter la vie municipale. Nous deux on a partagé beaucoup de choses, autour de cette table et ailleurs à Ceralp... tu as toujours été un élu consciencieux dans tes engagements et fidèle à la liste et à ta commune. Je te souhaite la réussite que tu mérites dans tous tes nouveaux projets de vie. Merci de ce que tu as apporté, de ce que tu m'as apporté.

Jean-Charles CRONIMUND

Jean-Charles, avec toi c'est 31 années de vie municipale qui va s'arrêter. On peut évoquer bien sur le premier mandat, en tant que premier adjoint de Jean-Pierre Pinault, de 1989 à 1995, puis ton investissement à mes côtés, notamment au sein du SACSA, ce syndicat d'assainissement que tu as présidé de main de fer toutes ces années. Tu as toujours été un élu dont la voix portait.... Parfois même un peu trop au point de pétrifier de nouveaux élus un peu timides. Tu as toujours exprimé tes opinions, jamais eu la langue de bois, toujours été soucieux de l'intérêt d'anse et des Ansois, jamais été recentré sur des intérêts personnels. Tu fais partie de ces élus indispensables dans une équipe, qui sont présents, qui critiquent quand ils estiment que c'est nécessaire, qui soutiennent quand ils estiment que c'est le moment. Je voulais te dire Jean-Charles un grand merci. Et j'espère bien que nous continuerons à échanger régulièrement à l'occasion de rencontres ailleurs qu'autour de cette table.

Pierre HART

Autre détenteur de l'histoire de la municipalité d'Anse qui va nous quitter : Pierre ; Tu es sans nul doute celui qui a touché à tout pendant ces 31 années d'élu municipal : du sport à l'associatif, du social au déchets ménagers, des pigeons à la sécurité, de la culture à la communication.... Avec Jean-Pierre Pinault pendant 6 ans, puis à mes côtés tu as toujours été l'élu disponible, fidèle, engagé dans tous les domaines. Toujours partagé entre un humour et une bonhomie qui t'ont permis d'affronter tant de concitoyens revendicatifs, et une fermeté qui t'a permis de garantir toujours les intérêts de la Commune. Je sais que tu vas poursuivre tes engagements publics ; D'abord au sein du SSIAD qui t'attend de pied ferme, puis aux côtés de Janine au club de l'amitié. Merci Pierre de ce que tu as fait à Anse et pour Anse, toi l'infirmier qui connaissait si bien les Ansois, surtout leurs fesses d'ailleurs... Merci de ta disponibilité, de ta fidélité et de ton amitié. Anse te doit beaucoup...

Marie-Hélène BERNARD

Toute jeune présidente du sou des écoles, tu as intégré en 2001, il y a 19 ans déjà notre équipe municipale. Tu t'es passionnée pour cela, au point que dès 2008 tu es devenue l'adjointe aux affaires scolaires qui aura marqué Anse. Tu as agrandi l'école Paul Cézanne, créé l'école Ninon Vallin, totalement restructuré l'école René Cassin, tu as su créer des relations de confiance aussi bien avec les directeurs et directrices, les enseignants, les personnels ATSEM de la mairie. ; et surtout tes collègues. C'est tout naturellement que tu es devenue première adjointe sur ce dernier mandat, une première adjointe modeste, discrète et bienveillante avec ses collègues et avec le personnel. Je te remercie très sincèrement de ton attitude irréprochable, de ton action, de ta fidélité et de ton amitié. Ce n'est pas un secret que tu suspends cette aventure municipale en en ayant gros sur le cœur. Bien sûr tu en as exprimé le souhait, mais tu es tant impliquée dans tout cela que je me permets de dire « suspends » car je suis certain que Anse te retrouvera très vite ;

Jean-Pierre FOURE

J'ai gardé Jean-Pierre pour la fin, parce que Jean-Pierre, c'est le compagnon de route de ma vie municipale. Tu as commencé masqué mais tellement présent entre 1989 et 1995, avec Jean-Pierre Pinault. Puis à partir de 1995 tu as été un adjoint présent et efficace, un élu de confiance et un soutien permanent. Il aura fallu ces dernières années une collusion entre ton employeur et tes ennuis de santé pour que tu prennes du recul avec tout cela. Quand tu m'as annoncé ton souhait d'arrêter cet engagement faute de pouvoir l'assurer comme tu l'as fait pendant plus de 20 ans, j'ai compris qu'une page importante allait se tourner. Car je sais que cet engagement municipal a été une partie essentielle de ta vie.... Mais rien n'est fini, je suis certain de pouvoir continuer à compter sur toi... le mandat 2020 - 2026 ressemblera peut-être pour toi à celui de 1989 – 1995, sait-on jamais... Merci de ton engagement, de ton soutien dans des périodes électorales difficiles ici ou au département. Tout le monde retiendra ton humour, toujours un peu ciblé... moi je retiendrai que, au-delà des millions d'euros de travaux que tu as dépensés mais que tu as bien suivis, c'est à toi que l'on doit le nom d'ANSOLIA... ça

résume ton coté créateur et te garantit une postérité à Anse...Merci de ton amitié. Et à très vite.... »

Suite à cela un cadeau souvenir est remis à chaque élu municipal en reconnaissance de leur engagement au service de la commune.

Monsieur Jean-Charles CRONIMUND souhaite rendre hommage à Daniel POMERET qui a su accorder sa confiance et déléguer afin que chaque élu puisse donner le meilleur pour la commune.

Dates à retenir :

21,22 et 23/02/2020 : Conscrits

02/03/2020 : Cérémonie conscrits du personnel communal

14/03/2020 : Compétition escalade

15 et 22/03/2020 : Elections municipales

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
DIMANCHE 22 MARS 2020